

Rencontre entre les avocats pénalistes et les universitaires en droit pénal sous l'égide du Conseil national des Barreaux et de l'Association Française de Droit Pénal

*Formation en hybride le mercredi 30 octobre 2024 au Conseil national des barreaux,
180 boulevard Haussmann, 75008 PARIS*

9h00 – 9h30 : Accueil des participants

Petit déjeuner d'accueil

9h30 - 9h45 : Propos introductifs

- Jean-Baptiste Perrier, Professeur à Aix-Marseille Université, président de l'AFDP
- Matthieu Boissavy, avocat au barreau de Paris, membre du bureau de l'AFDP chargé de mission professions judiciaires, ancien membre du CNB
- Amélie Morineau, avocate au barreau de Paris, Présidente de la Commission Libertés et droits de l'Homme du CNB

9h45 - 11h15 : Dignité et nullité de la garde à vue

- Théo Scherer, Maître de conférences à l'Université de Caen Normandie
- Valentine Guiriato, avocate au barreau de Bergerac, vice-présidente de la commission Libertés et droits de l'Homme du CNB

11h15 - 11h30 : Pause

11h30 – 13h00 : L'accès aux données de connexion

- Jean-Baptiste Thierry, Professeur à l'Université de Lorraine
- David Lévy, avocat au barreau de Paris, membre de la commission Libertés et droits de l'Homme du CNB
- Julien Brochot, avocat au barreau de Paris, membre de la commission Libertés et droits de l'Homme du CNB, Institut de droit pénal du barreau de Paris